

Bulletin municipal



• Le mot du Maire

En ce printemps 2018, ce bulletin municipal vous propose de garder contact avec la vie communale en vous informant sur ses activités, ses projets, sa gestion et en vous encourageant à partager la découverte de cette belle commune où il est agréable de vivre.

Les chemins de randonnée et nos villages de caractère inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), la situation financière de notre commune, son dernier recensement, son école, ses salles communales, les manifestations à venir ou la nécessaire vigilance pour bien vivre ensemble et lutter contre les incivilités environnementales font l'objet d'articles et de photos à découvrir.

La situation de la gestion récapitulée de 2014 à 2018 présentée en tableau synthétique a permis aux élus et à nos concitoyens de prendre connaissance de l'amélioration de notre situation financière.

Le vote du budget 2018, à l'unanimité et en présence de notre nouveau comptable des finances publiques, Monsieur Gérard Alvado, avec aucun nouvel emprunt (de 2014 à 2018) et une situation de trésorerie satisfaisante, sont de nature à ne pas augmenter les impôts locaux. Les taux réduits en 2017 resteront stables pour 2018, malgré une baisse de 39 009, € de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat en 2018, soit 17,39 % de moins qu'en 2017 !

La volonté de l'équipe municipale d'assurer une gestion optimisée de réel service public sans alourdir la dette et en optimisant au mieux les dépenses, assure aux habitants de la commune une qualité de vie et une fiscalité locale bien maîtrisée.

Le patrimoine communal est entretenu et amélioré. L'aménagement et la modernisation des infrastructures se poursuit (éclairage public, voirie, renforcement du réseau d'eau potable). Le petit patrimoine bâti est valorisé... Avec la communalisation des biens de sections, le lavoir d'Auziat constitue désormais un point d'étape sympathique que je vous invite à découvrir sur notre circuit de randonnée (fléché d'une barre jaune) et à la jonction du chemin Historique de Compostelle qui rejoint le bourg, l'église et le Pont du Dognon.

Le Pont du Dognon, en 2018 et 2019 devrait bénéficier d'un nettoyage complet, remise en peinture et d'un éclairage plus moderne, plus économe, mettant ce site en valeur.

La rénovation du restaurant de l'ARAI (Association Rurale d'Adultes Inadaptés) au Pont du Dognon devrait débiter sous peu afin d'offrir un magnifique cadre aux clients et un bel outil de travail aux cuisiniers et serveurs de l'établissement.

Le site touristique du Pont du Dognon avec son camping trois étoiles, bientôt son restaurant, ses sites de pêche et de loisirs nautiques, son rocher d'escalade et le passage de la voie historique des itinéraires de Velzelay des Chemins de Compostelle constitue pour la commune un lieu de référence emblématique. Le Pont du Dognon, lui-même, est en ouvrage classé « patrimoine du XXème siècle »

pour lequel le Conseil Départemental nous propose étude et partenariat pour une mise en valeur et une protection (avec indications de pré signalisation et de retournement de véhicules hors gabarit).

A compter du 9 juillet, un distributeur automatique de pain (baguettes tradition) permettra à chacun de s'approvisionner quotidiennement (excepté les lundis : congé hebdomadaire) et ce, à l'initiative et sur proposition de Monsieur ROUX, Boulanger à Sauviat sur Vige.

Gageons que ce service soit largement utilisé par les habitants de Saint-Laurent-les-Eglises et des alentours et qu'il réponde à un réel besoin.

Je voudrais remercier tous les acteurs publics, privés, associatifs, élus et individuels pour leur investissement et grâce à qui notre commune rurale s'avère être particulièrement attractive.

Un hommage à nos « Poilus 1914-1918 », organisé par l'Association des Collectionneurs d'Ambazac et la Mairie de Saint-Laurent-les-Eglises, leur sera rendu pour commémorer le 100ème anniversaire de l'armistice de 1918.

J'invite tous les habitants de Saint-Laurent-les-Eglises à participer à la cérémonie du 11 novembre 2018, au monument aux morts. Une exposition ayant reçu le label de La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pour cette commémoration, sera présentée en salle du conseil municipal du 11 au 17 novembre 2018 et retracera, avec sensibilité et émotion le parcours des « Poilus » de notre commune et de leurs familles. Les élèves et les enseignants seront associés. Plusieurs familles de la commune ont apporté des témoignages, des objets, des documents que vous découvrirez nombreux, j'espère.

Je terminerai ce propos en soulignant le rôle croissant de notre Communauté de Communes ÉLAN dont les compétences s'étendent progressivement. Dans l'intérêt d'un service public adapté, performant et bien géré, cette mutualisation des moyens, dans un cadre national qui se recentralise... doit faire l'objet d'un suivi de proximité tout particulièrement pour les communes rurales.

En France, 87% des communes ont moins de 2000 habitants et les nombreux changements, les nombreuses réformes, les procédures souvent complexes justifieraient qu'une attention particulière soit portée à ces territoires...avec parfois, pour les élus ruraux que nous sommes, le sentiment d'être un pot de terre contre un pot de fer... Mais l'important n'est-il pas « d'avoir du pot », du moins d'y croire et de rester positif !

Bel été à tous et n'hésitez pas à proposer des projets, des animations et des services pour améliorer et embellir notre commune et notre vie quotidienne. Merci par avance aux bénévoles, aux bonnes volontés et à votre dévouement pour vos proches et pour autrui.



Bien cordialement.

Le maire, Gérard Roumilhac.

Synthèse budgétaire 2017 (comptes administratifs) et Prévisions 2018 (budgets primitifs)

Constitués de deux sections distinctes et présentés obligatoirement en équilibre comptable, les comptes administratifs et les budgets prévisionnels (ou primitifs) ont été votés lors du conseil municipal du 06 avril 2018.

1. **La section de fonctionnement** traduit les prévisions de dépenses (charges du personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante, charges financières) et les prévisions de recettes (impôts et taxes, vente de produits et prestations de service, dotations et subventions...).

Selon qu'il soit positif ou négatif (excédent ou déficit) le résultat de la gestion antérieure est reporté en recettes ou en dépenses sur le budget primitif.

2. **La section d'investissement** présente les travaux projetés ou en cours (immobilisations, emprunts, dotations et subventions ainsi que des opérations d'ordre de transfert entre sections).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable des finances publiques.

✓ **Les résultats définitifs 2017 sont les suivants :**

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Communal	413 116,38		626 612,62		1 039 729,00
Eau	301 892.14		213 699.29		515 591.43
Assainissement	46 702.12		13 566.02		60 268.14
Lotissement	55 006.11		56 849.23		111 855.34
Totaux	816 716.75	0	910 727.16	0	1 727 443.91
	816 716.75		910 727.16		

Ci après, un tableau synthétique retraçant l'évolution des comptes administratifs (communal, eau, assainissement et lotissement) de 2014 à 2017.

Cela permet de prendre plus simplement connaissance de l'amélioration de la situation financière de notre commune avec plus de détail que le tableau ci-dessus. En effet pour chaque compte, les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées avec le détail des principaux chapitres budgétaires.

Compte Adm.	Section	Libellé	2014	2015	2016	2017
Communal	Fonctionnement	Charges générales	233 987	181 696	163 012	160 473
		Charges de personnel	342 372	316 925	341 677	342 993
		Total des dépenses	718 202	1 635 850	676 164	657 045
		Produits et service du domaine	76 979	39 432	67 265	50 210
		Impot et taxes	440 764	459 246	462 248	503 192
		Total des recettes	831 355	1 782 286	805 761	827 461
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	288 183	384 620	242 701	413 116
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	48 574	50 015	58 687	60 308
		Immobilisation en cours	90 696	62 012	18 352	0
		Total des dépenses	140 636	910 979	92 237	104 381
		Subventions d'investissement	34 540	22 645	28 611	28 799
		Total des recettes	75 851	1 057 465	42 211	34 129
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	200 994	397 480	696 865	626 613
	RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			489 177	782 100	939 566
Eau	Fonctionnement	Charges générales	21 858	28 468	25 850	39 043
		Total des dépenses	66 534	50 988	87 118	92 453
		Produits et service du domaine	98 125	110 730	108 904	115 989
		Total des recettes	111 459	124 359	122 758	123 443
	RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	161 890	235 261	270 902	301 892	
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	1 413	1 484	1 558	1 636
		Total des dépenses	14 720	14 791	15 257	10 710
		Total des recettes	49 084	19 084	17 408	17 528
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	200 438	204 731	206 882	213 699
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		362 328	439 992	477 784	515 591	
Assainissement	Fonctionnement	Charges générales	4 580	438	4 074	4 603
		Charges financières	4 976	4 734	1 214	1 129
		Total des dépenses	31 446	24 620	30 431	28 825
		Produits et service du domaine	13 939	15 976	15 401	17 701
		Dotations subventions	0	0	57 300	39 000
		Total des recettes	40 782	31 673	85 537	60 147
	RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	13 435	7 053	55 106	46 702	
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	14 819	15 061	16 760	16 845
		Total des dépenses	41 663	30 748	28 686	19 943
		Dotations fonds divers et réserves	50 500	13 435	7 053	39 726
		Total des recettes	69 752	32 688	26 305	58 978
RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)		-22 285	-20 345	-22 726	13 566	
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			-8 850	-13 292	32 380	60 268
Lotissement	Fonctionnement	Charges financières	641	224	14	0
		Total des dépenses	1 282	449	15 427	0
		Produits et service du domaine (Vente d'un lot)	0	0	15 400	0
		Total des recettes	641	224	15 414	0
	RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	55 244	55 020	55 006	55 006	
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	13 046	13 268	13 376	13 383
		Total des dépenses	13 046	13 268	13 376	13 383
		Transfert entre section (fonctionnement => invest.)	0	0	15 400	0
		Total des recettes	0	0	15 400	0
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	81 477	68 209	70 232	56 849
	RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			136 721	123 229	125 238
TOTAL GENERAL DE TOUS LES COMPTES ADMINISTRATIFS (FONCT. + INVEST.)			979 376	1 332 029	1 574 968	1 727 443

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

✓ *Budget général*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	548 208 €	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	118 340 €
CHARGES DE PERSONNEL	480 158 €	IMPOTS ET TAXES	489 815 €
CHARGES DE GESTION	103 928 €	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	170 495 €
ATTENUATION DE PRODUITS	26 402 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 900 €
CHARGES FINANCIERES	24 100 €	ATTENUATION DE CHARGES	12 060 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	950 €	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	20 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 000 €
DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	50 000 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	413 116 €
TOTAL	1 243 746 €	TOTAL	1 243 746 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	56 000 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 200 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 000 €	SUBVENTION	18 500 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 100 €	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000 €
IMMOBILISATION EN COURS	158 212 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	626 612 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	22 000 €		
DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	30 000 €		
TOTAL	661 312 €	TOTAL	661 312 €

Le budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 243 746 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 661 312 € pour la section d'investissement.

✓ *Budget de l'eau*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 200 €	PRODUITS DES SERVICES	95 400 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	5 894 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 €
CHARGES DE PERSONNEL	88 490 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 972 €
CHARGES FINANCIERES	2 900 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	301 892 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €		
ATTENUATION DE PRODUITS	15 000 €		
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 880 €		
TOTAL	403 364 €	TOTAL	403 364 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 500 €	SUBVENTION INVESTISSEMENT	33 307 €
IMMOBILISATION EN COURS	205 734 €		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 900 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	213 699 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 972 €	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	17 880 €
		OPERATION D'ORDRE	
TOTAL	265 106 €	TOTAL	265 106 €

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 403 364 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 265 106 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget assainissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 665 €	PRODUITS DES SERVICES	16 100 €
CHARGES DU PERSONNEL	7 500 €	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	15 000 €
ATTENUATION DE PRODUITS	1 200 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 €
CHARGES DE GESTION	360 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 099 €
CHARGES FINANCIERES	1 300 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	46 702 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €		
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253 €		
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	43 723 €		
TOTAL	81 001 €	TOTAL	81 001 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 443 €	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	
IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000 €	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	43 723 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	17 000 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 099 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	13 566 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE			
TOTAL	76 542 €	TOTAL	76 542 €

Le budget de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 81 001 € pour la section fonctionnement et à la somme de 76 542 € pour la section d'investissement.

Budget du lotissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 000 €	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE – VENTE DE TERRAINS	13 930 €
CHARGES DE GESTION	2 906 €	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	100 €
CHARGES FINANCIERES	100 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	55 006 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 930 €		
OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	100 €		
TOTAL	69 036 €	TOTAL	69 036 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS EN COURS	57 279 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 849 €
REMBOURSEMENT EMPRUNT	13 500 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	13 930 €
TOTAL	70 779 €	TOTAL	70 779 €



Le budget du lotissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 69 036 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 70 779 € pour la section d'investissement.

Deux lots restent disponibles à la vente. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Pour plus d'information, contactez la mairie.

• Fiscalité et tarifs 2018

Les tableaux ci-après vous indiquent les informations fiscales et les tarifs communaux en lien avec les budgets précités.

	Taux communaux 2017	Taux communaux 2018	Bases d'imposition effectives 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018
Taxe d'habitation	17,65 %	17,65 %	803 923	818 300
Taxe foncière bâti	19,74 %	19,74 %	678 884	691 800
Taxe foncière non bâti	74,16 %	74,16 %	44 379	44 800
Contribution Foncière Entreprises	-	-		

Suite à la création d'ELAN et l'obligation de passer en fiscalité professionnelle unique (FPU), la contribution foncière des entreprises (CFE) est désormais perçue directement par la Communauté de Communes qui reverse ensuite une quote-part à certaines communes sous forme d'une attribution de compensation (pour information le montant reçu par la commune au titre de cette compensation en 2017 était de 154 412 €).

La fiscalité des ménages est également impactée. Le taux des communes sera réduit à hauteur de la fraction de taux de taxe d'habitation départementale récupérée. Les bases d'imposition prévisionnelles 2018 augmentent du fait des ajustements des locaux antérieurement classés 8, 7 ou 6,5 (augmentation déjà engagée en 2017) et du fait de nouvelles constructions sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition, au titre de l'année 2018, le produit attendu est donc de 314 215 €.

Tarifs communaux		
Cantine scolaire	Enfant	2,50 € le repas
	Adulte	5,00 € le repas
Garderie scolaire	Matin	0,60 €
	Soir	1,20 €
	Matin et soir	1,50 €
Transport scolaire	Tarif annuel par enfant	32,50 € par an
	Enfant dont les parents bénéficient des minima sociaux	0 €

Tarifs eau – assainissement		
Eau	Forfait ou terme fixe	50,00 €
	Location de compteur diamètre 15	11,30 €
	Location de compteur diamètre 30	23,00 €
	De 0 à 100 m3	1,45 €
	De 101 à 500 m3	1,45 €
	De 501 à 1 000 m3	1,45 €
	Plus de 1 000 m3	1,45 €
	Dépose d'un compteur	107,00 €
	Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
	Raccordement sans traversée de route	635,00 €
	Ouverture ou fermeture de vanne avant compteur	30,00 €
	Assainissement	Forfait
Redevance par m3 d'eau utilisé		2,11 €

Tarifs cimetière	
Concession (prix du terrain au m ²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Inhumation (fosse, caveau, ouverture par un entrepreneur)	51,00 €
Inhumation d'une urne	36,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €

Taxe de séjour	
Palaces et autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,43 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,43 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,33 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €



• Le fleurissement ; Concours « maisons et fermes fleuries 2018 »

60^{ème} CONCOURS « MAISONS ET FERMES FLEURIES » 2018 organisé par l'Office de Tourisme de la Haute-Vienne et la commune de St Laurent les Eglises

1. Objet du concours :

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers, artisans, commerçants et entreprises, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons, fenêtres, parcs et fermes de la commune de St Laurent les Eglises.

2. Les catégories du concours :

1ère catégorie: Maison avec jardin, visible de la rue

2ème catégorie: Décor floral installé sur la voie publique

3ème catégorie: Balcons, terrasses

4ème catégorie: Fenêtres, murs

5ème catégorie: Potager fleuri

6ème catégorie: Hôtel, restaurant, café, commerces et autres prestataires (fleurissement des façades et des abords, visibles de la rue)

7ème catégorie: Parc fleuri d'au moins 3000m2 comprenant arbres, arbustes et fleurs

8ème catégorie: Ferme fleurie (exploitation en activité)



3. Inscriptions :

Une seule inscription par habitant(e), par foyer et par catégorie est admise. Elle est gratuite. Les inscriptions sont enregistrées à la MAIRIE de SAINT-LAURENT LES EGLISES, par téléphone au **05 55 56 56 13**, par bulletin écrit déposé sur place ou envoyé par courrier. L'ensemble est téléchargeable sur le site de la commune : www.saintlaurentleseglises.fr. Ne peuvent concourir les professionnels de l'horticulture, ainsi que les élus municipaux.

4. Critères d'appréciation :

- qualité du fleurissement : variété des arbres et végétaux, quantité et proportions, entretien des fleurs,
- harmonie des couleurs,
- qualité des supports (jardinières, pots, suspensions, vasques et autres contenants),
- mise en valeur du bâti, propreté des abords

Le jury tient également compte de l'environnement général de l'habitation, de type individuel ou collectif.

5. Les jurys et la notation :

Jury communal : Dans un premier temps, le jury communal, composé de 2 élus de la commune nommés par le Maire, et des 2 gagnants du concours de l'année précédente aura pour mission d'apprécier, dans chacune des catégories définies ci-dessus, le fleurissement des particuliers fin Juin, avant le passage du jury de présélection. Il dressera une liste dactylographiée des candidats retenus et la remettra au jury départemental de présélection, lors de son passage.

Pour les particuliers, 4 jurys de présélection composés de 3 personnes classeront définitivement les particuliers soit : les diplômes d'honneur, les diplômes d'honneur avec mention spéciale ainsi que les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix, Ces 3 derniers seront jugés d'après les photos réalisées par le jury.

6. Remise des prix :

Haute-Vienne Tourisme établit le palmarès départemental pour « Maisons et fermes fleuries » et « Villes et villages fleuris ». Les résultats sont envoyés aux mairies inscrites, aux conseillers départementaux, aux membres du jury et à la presse régionale. La remise des prix a lieu au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, à Limoges.

7. Dispositions complémentaires :

Les gagnants du concours ne peuvent participer au concours durant deux années consécutives. L'inscription au présent concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury.

CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES 2018

Afin de ne pas perdre de vue nos atouts touristiques au sein de cette grande région qu'est la Nouvelle Aquitaine, il nous faut continuer à mettre en valeur notre commune.

Chaque année, le concours « Maisons et Fermes fleuries » nous propose d'embellir nos espaces de verdure. C'est aussi le moyen d'agrémenter notre tout nouvel itinéraire de randonnée et promenade... « sur les traces des Eglisieux ».

Inscription ci-dessous et bulletin d'inscription et règlement du concours également disponibles en mairie et téléchargeables sur le site de la commune : <http://www.saintlaurentleseglises.fr/>

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 10 juin 2018

COMMUNE DE SAINT-LAURENT LES EGLISES

BULLETIN DE PARTICIPATION 2018

« MAISONS ET FERMES FLEURIES »

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL. OU MAIL :

Souhaite participer au concours de fleurissement dans la catégorie :

- ❖ Maison avec jardin
- ❖ Décor floral voie publique
- ❖ Balcon ou terrasse
- ❖ Fenêtres ou murs
- ❖ Potager fleuri
- ❖ Commerce ou autre prestataire
- ❖ Parc fleuri
- ❖ Ferme fleurie



• Locaux municipaux

La municipalité possède des salles ou locaux mis à disposition des habitants (avec 20% de réduction sur les tarifs) et des associations de la commune et des personnes extérieures.

La salle multiservices, utilisée pour la cantine et la garderie extra- scolaire peut être réservée, avec ou sans cuisine, pour des repas, des animations...Elle peut accueillir 180 personnes. En 2017 elle a été louée 5 fois dont 4 à des habitants de la commune.

La salle du temps libre, utilisée pour les activités scolaires ou extra- scolaires, peut être occupée par 50 personnes pour repas, réunions, animations... Elle a été louée 14 fois en 2017 dont 6 à des habitants de Saint Laurent les Eglises. Elle est mise à disposition gratuitement, un vendredi soir, pour les jeunes de la commune fêtant leur 18^{ème} anniversaire.

La halle Georges Biron dite salle multi-activités ou gymnase, est utilisée par l'école et le centre de loisirs de La Jonchère. Elle est, pour l'instant, mise à disposition gratuitement, avec convention et assurance, aux associations de la commune, à l'APJH, à divers clubs sportifs ou associations.

La première mairie de la commune et ancienne poste, située 8 rue de l'Eglise, a été aménagée en petite salle de réunion (25 personnes) depuis le départ du salon de coiffure. Elle peut être utilisée par les clubs ou associations de la commune.

Les locaux du Chambon : Un local est réservé à l'association communale de chasse. Les 4 autres sont loués à des entreprises.

Les informations détaillées sur les locations de salles sont à disposition en mairie ou sur le site internet. Un nouveau dépliant est en cours d'élaboration.

Tarifs de location des salles					
SALLE	TARIF	CHARGES DIVERSES CHAUFFAGE	LOCATION CUISINE	LOCATION POINT D'EAU	FRAIS EVENTUELS DE MENAGE
Salle du Temps libre	100 €	40 €			50 €
Salle multiservices	350 €	50 €	100 €		100 €

Nous vous rappelons qu'un acompte de 30 % vous sera demandé à la réservation.

Un abattement de 20 % s'applique pour les habitants de la commune sur la location de la salle, de la cuisine et du point d'eau (hors charges annexes : chauffage, frais éventuels de ménage).

Des tables et chaises sont également disponibles à la location pour un tarif modique, seulement aux habitants de la commune et dans un but non commercial.

• Chemins de randonnées

À la fois verdoyant et préservé, avec ses gorges du Thaurion, ses forêts, ses prairies et ses nombreux sentiers, notre site naturel est un atout touristique. Nous avons créé un parcours de randonnée complété d'une variante plus courte, en partenariat avec le Département. Balisé en jaune, il démarre du Pont du Dognon pour y revenir ; une grande boucle de 19 km et la variante plus courte de 10 km. Il est désormais inscrit au « **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)** » qui recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT.

Pour parfaire la qualité de ces sentiers, nous procédons au ramassage des déchets sur la voie publique. En ce qui concerne les parcelles et propriétés privées qui longent ces parcours, nous faisons appel à votre bienveillance pour enlever tout ce qui peut nuire au charme de la promenade : carcasses d'électroménager et de véhicules divers, objets en tout genre, plastiques, verre...



• Recensement 2018

Du 18/01 au 17/02/2018 la population de Saint Laurent Les Eglises a été recensée par Mmes Brunet et Dupuy, agents recenseurs, coordonnées par Mme Fleury, secrétaire, et supervisées par Mme Granet de l'INSEE.



Sur un total de 820 bulletins 639 ont été complétés sur Internet soit 78% et 181 sur fiche papier.

Ont été recensés 346 résidences principales (soit 36 de plus qu'en 2013), 50 résidences secondaires (1 de moins) et 49 logements vacants (soit 17 de moins).

Nous constatons donc une augmentation des résidences et probablement de la population, le résultat définitif sera communiqué en fin d'année par l'INSEE.

Merci à tous pour votre participation active.

• Bien-vivre ensemble : Nuisances sonores

Le Code de la Santé publique dans l'article R.1334-31 définit une nuisance sonore comme suit : **« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».**

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe » (article R 623-2 du Code pénal), 450€ maximum.

En cette période pré-estivale, nous attirons votre attention sur les bruits futurs liés aux activités extérieures (élagage, tonte,...).

En ce qui concerne les animaux, les bruits répétitifs d'aboiements sont à contrôler, ils nécessitent la bonne vigilance du propriétaire ou de la personne en ayant la garde, en mettant en place des mesures adaptées.

• Pensons à l'environnement et aux autres ...

Environnement et propreté

Le fait de « déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit [...] » constitue une contravention de 2e classe (pouvant aller jusqu'à 150 € d'amende). « Est puni de la même peine le fait de ne pas respecter les conditions de collecte (jours et heures fixés par l'autorité compétente) » **Article R.632-1 du Code pénal.**

Déchets sur un terrain privé

Les encombrants doivent être déposés obligatoirement dans une déchèterie (la plus proche étant à Ambazac).

Une collecte biannuelle est organisée sur toutes les communes d'ELAN, avec inscription préalable auprès de la communauté de commune.

Vous pouvez demander l'enlèvement à titre gratuit d'un véhicule hors d'usage en mairie. Un imprimé vous sera remis.

- Composteurs et « carte déchetterie »



Ci-dessous, le document à compléter pour faire la demande de votre carte déchetterie.

Vous pouvez le déposer en mairie accompagné d'un justificatif de domicile.



Demande de badge d'accès à la déchetterie par un particulier

Civilité : <input type="checkbox"/> Monsieur		<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle
Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse:	_____		
Code Postal :	_____	Commune :	_____
Téléphone :	_____	Mail :	_____

Document à remplir et à transmettre soit au gardien de la déchetterie soit à la communauté de communes avec une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom etc..).



• Composteur Syded

Suite à de diverses demandes concernant le compostage domestique, le SYDED Haute-Vienne propose désormais à la vente « le bioseau » à l'unité (seau permettant le stockage des biodéchets avant leur transfert dans le composteur). Vous trouverez le nouveau bon de

Vous avez un jardin et vous souhaitez vous équiper d'un composteur domestique et participer ainsi à la réduction des déchets ménagers, retournez votre bon de commande à l'adresse : SYDED - 19 rue Cruveilhier - BP 13114 - 87031 Limoges Cedex 1



Je souhaite commander :

..... composteur(s) en plastique 340 L + bioseau offert (22€ l'unité)

..... composteur(s) en bois 400 L + bioseau offert (26 € l'unité)

..... composteur(s) en bois 600 L + bioseau offert (30 € l'unité)

..... bioseau(x) (2 € l'unité)

Pour améliorer le processus de compostage, je souhaite m'équiper de aérateur(s) de compost (8€ l'unité)

Je joins un chèque de€ libellé à l'ordre du Trésor Public.

Je souhaite retirer ma commande :

au siège du SYDED

à la déchèterie la plus proche

Délai de livraison variable selon les stocks disponibles.

Vous recevrez un courrier indiquant les date et lieu de distribution.

Monsieur - Madame

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

CP + Commune : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Date et signature :

Composteur plastique et bioseau



Composition : 8 panneaux, 4 tiges, 1 couvercle

Volume : 340 L

Dimensions : carré au sol de 76 x 76 x 85 cm de haut

Poids : 15 kg

Matériau : PEHD (poly éthylène haute densité) 100% recyclé

Livré à monter, loge facilement dans le coffre d'une voiture

Convient pour : idéal foyer de 3 personnes, jardin < 500m²

Volume : 10 L

Dimensions : 240x230x300 mm (au niveau de l'ouverture)

Poids : 510 g

Matériau : polypropylène 100% recyclé et recyclable avec traitement anti UV

Couvercle verrouillé quand l'anse est à l'avant.



Prix composteur + seau : 22€

Composteur bois 600L et bioseau



Composition : 3 panneaux + 2 panneaux devant + 1 couvercle en 2 parties

Volume : 600 L

Dimensions : au sol 101 x 101 x 85 cm de haut

Épaisseur des lames : 15mm

Poids : 34 kg

Matériau : bois Douglas non traité

Livré à monter, loge dans le coffre d'une voiture

Montage : visserie + outils fournis, se monte très facilement, notice de montage fournie

Couvercle articulé (charnière) + poignée + 2 platines



Volume : 10 L

Dimensions : 240x230x300 mm (au niveau de l'ouverture)

Poids : 510 g

Matériau : polypropylène 100% recyclé et recyclable avec traitement anti UV

Couvercle verrouillé quand l'anse est à l'avant.



Prix composteur + seau : 30€

• Les associations de la commune

	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. BARRIERAUD Joël	3 Impasse du Tonnelier Bussin	06 85 81 28 41
APAJH Lascaux	M. FOUSSETTE	8 route de Lascaux Lascaux	05 55 56 56 01
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club de Gym Zen et Tonique	Mme COLLIN Sylvette	11 rue de l'Eglise Le Bourg	05 55 56 32 35
Club des Anciens	Mme BIRON Nicole	22 route de la Palisse La Palisse	05 55 56 60 27
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	3 rue de Font Ardent Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	7 route de la Forêt La Palisse	09 50 10 67 07 06 29 41 66 01
Enduro Passion	M. TROLIO Mathieu	3 route de la Jonchère Le Bourg	06 86 41 20 19
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	2 rue du Chaudronnier Les Champs	05 55 56 52 66
Protégeons Walmath Préservation du patrimoine	Mme DUCHAMBON Françoise	35 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BATAILLE Martine	12 route de Bussin Le Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Sportons Nous Bien	M. CHANOURDIE Luc	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.

• Not des associations

ACCA

PRESENTATION DE NOTRE ACCA

Nous sommes une association de droit commun agréée le 12 avril 1971, régie par les textes du code de l'environnement, et assumons à ce titre une mission de service public et sommes soumis à la tutelle administrative du Préfet, au pouvoir de police du Maire et sous les directives de la fédération départementale des chasseurs de la Haute Vienne et de la Région Nouvelle Aquitaine, nous avons une autonomie de financement.

Les missions de service public qui incombent aux ACCA sont nombreuses :

Assurer une bonne organisation technique tout en favorisant le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Réguler la présence d'animaux nuisibles avec nos deux gardes assermentés et nos piégeurs,

Chaque saison une quarantaine de pratiquants évoluent sur les 1500ha chassables, 50% chassent le "petit gibier", lièvres, faisans, perdreaux ou les migrateurs bécasses, pigeons avec leurs chiens d'arrêts.

L'autre moitié traque le gros gibier dans le respect du schéma départemental de gestion cynégétique : plan de chasse chevreuil et plan de gestion sanglier.

Nous disposons de deux meutes de chiens, une de grands chiens courant griffon nivernais et une de terriers, fox et jack russell qui se complètent très bien.

Si sur notre territoire le petit gibier connaît des difficultés pour s'adapter aux nouvelles contraintes du biotope, le sanglier est bien présent, causant quelques dégâts dans les cultures.

Bien sur l'équipe fait de son mieux pour anticiper les dégâts par prévention et par prélèvement d'une trentaine de bêtes par saison.

Le territoire de notre ACCA est connu et reconnu par les marcheurs, vététistes, cavaliers, joggeurs, ... et le vivre ensemble est bien réel.

Il faut être vigilant et continuer à respecter toutes les personnes qui comme nous utilisent la nature.

BIENVENUE A TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI VEULENT NOUS REJOINDRE. Nous les guiderons ; le permis est en ce moment à 0€ et l'adhésion gratuite la première année.

Le conseil d'administration: Président Joël BARRIERAUD, Vice président Jean-pierre FAURE , Trésorier Jean-pierre DUPUY, Secrétaire Eric GRAND, Membres Christian DELAGE, Eric REBOUL, Rémi SIMONET, Joel DENIS
Gardes et piègeurs: Sébastien DUPUY et Claude RESIMONT
Piégeurs: Joël BARRIERAUD, Gérard ROUMILHAC, Vincent POIRIER

ARAI

L'Association Rurale pour Adultes Inadaptés est une association loi 1901 à but non lucratif née en 1981. Elle gère les structures du Domaine de la Fontaine, qui est un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), et une Entreprise Adaptée (EA), sur lesquels se sont greffés différents services :

-Le foyer d'hébergement accueille 15 personnes dans différents gîtes situés sur la commune de Saint Laurent les Eglises. La mission est de les accompagner dans leur vie quotidienne en vue d'une plus grande autonomie.

-Le service de stimulation et de développement à la vie sociale (SSDVS). Il a pour vocation d'apporter un accompagnement adapté facilitant l'accès des personnes à l'ensemble des services offerts par la collectivité. L'objectif principal est de répondre aux besoins et attentes des usagers en favorisant leur intégration socioprofessionnelle.

-La section d'animation est un espace qui accueille des travailleurs à mi-temps. L'objectif est de favoriser l'intégration sociale par des activités ludiques, physiques, manuelles et culturelles.

Bureau ☎ : 05.55.56.58.92

Fax : 05.55.56.51.09

Messagerie : esat0356@orange.fr

Restaurant ☎ : 05.55.56.56.11

Blanchisserie : 05.55.56.64.07

EA : 05.55.56.32.36

RESTAURANT-TRAITEUR : Actuellement dans une démarche de réhabilitation du bâtiment, l'activité a été délocalisée dans les locaux du multiservice dans le bourg de Saint Laurent les Eglises.

Une **équipe dynamique** composée de travailleurs et de moniteurs est à



vosre disposition pour passer un agréable moment autour d'une **cuisine de terroir**.
Nous vous proposons ainsi :

La semaine un menu à 12 € (entrée, plat, fromages au plateau, dessert, café, ¼ de vin)

Le week-end des menus à la carte et à thèmes

Réalisation de menus sur devis. Traiteurs Entreprises et Particuliers

ESPACES VERTS : (Agrément phyto LI00115). Des travailleurs répartis en deux équipes de 6, encadrées par 2 moniteurs d'atelier, vous proposent leurs **prestations espaces verts**. L'activité principale est l'**entretien** (tonte, taille de haies, tailles d'arbres, désherbage chimique et manuel...). Mais d'autres travaux sont réalisés en **création**, tels que la plantation d'arbres ou de pelouses. Nous fonctionnons à partir de **contrats annuels** mais aussi par l'intermédiaire de **travaux ponctuels** à la demande du client. Nous utilisons un matériel adapté et performant pour assurer la **sécurité** de nos travailleurs et la **qualité** de la prestation pour un **objectif commun** : évoluer dans des conditions les plus proches du milieu ordinaire

BLANCHISSERIE : Notre équipe, composée de 10 travailleurs et d'une monitrice, vous accueille dans nos locaux récents situés à l'**Espace Mosaïque d'Ambazac**. Nous assurons des prestations de **lavage, séchage et repassage**, dans un environnement conforme aux **normes qualité** (hygiène et propreté) en vigueur, le tout dans le **respect** des travailleurs et des clients. Nous traitons donc **draps, nappage, linge de forme, couettes et couvertures**, pour une clientèle, de **particuliers, d'entreprises** ou de **collectivités**.



PRESTATIONS MENAGE : Nous proposons à travers cette activité des **prestations de ménage** au sein d'entreprises.

STATION ESSENCE : La station est ouverte :

Lundi de 13h à 17h

Mardi au vendredi : 8h30-13h et 13h30-17h

Samedi de 8h30 à 12h30

Tout en assurant le service à la station essence, la personne responsable réalise de la **petite ferronnerie** sous la forme d'**objets de décoration** ou de **figurines**.



Club de Gym Zen et Tonique



Le club de gym « Zen & Tonique », association sportive à but non lucratif (loi 1901), a été créé en 1985.

L'association permet de pratiquer deux activités :

YOGA le mardi de 19h15 à 20h15 à la salle multi-services de Saint Laurent

GYM TONIQUE le jeudi de 19h à 20h au gymnase de l'IME de Lascaux

Les animateurs diplômés, Chantal et Anthony, adaptent les cours afin de permettre à tous et à toutes d'aborder plusieurs thèmes de l'entretien physique: cardio, abdos fessiers, renforcement musculaire, stretching et également travail de l'équilibre et de la coordination. Tout cela dans une bonne ambiance et dans la bonne humeur.

Deux séances gratuites sont proposées pour un petit aperçu des contenus des cours. Il faudra ensuite vous acquitter d'une cotisation annuelle (66 € cette année) pour les 2 séances par semaine, sans oublier le certificat médical.

Les participants aux cours du jeudi étant moins assidus, le club vous propose une adhésion à 10€ pour la fin de l'année afin de grossir les effectifs du cours de gym tonique.

Pour tous renseignements, contactez Sylvette, Présidente, au 05 55 56 32 35

Club des anciens

Les adhérents de l'amicale se retrouvent les après-midi, deux mercredis par mois à la **Salle Multi Service** de Saint Laurent Les Eglises de **Septembre à Juin (13h30/17 H ou 14/18H)**.

Ils se retrouvent pour jouer à différents jeux de cartes ou lettre (Belotte, scrabble, triomino etc..) et dégustent des pâtisseries confectionnées par les adhérents.

Organisation de 2 repas au cours de l'année.

Possibilité de participer à des voyages avec le club de la Jonchère Saint Maurice.

Toutes les personnes qui voudraient nous rejoindre sont les bienvenues.

Pour tous renseignements, s'adresser à **Nicole BIRON tél 05 55 56 60 27** ou **Marie PIEL tél 05 87 19 89 47**.

Comité des fêtes

Tout au long de l'année 2017 l'équipe du comité des fêtes a organisé de multiples animations diverses et variées toutes couronnées d'un franc succès.

Planning des manifestations 2018

Concours de belote le 07/04/2018

Loto du printemps le 21/04/2018

Randonnée VTT et PEDESTRE le 03/06/2018

Vide Grenier le 01/07/2018

Fête annuelle 4 & 5 Août 2018 : Tout au long du week-end, les groupes de musiciens, les artisans, restauration, buvette, exposition, manèges et jeux pour les petits et les grands pour vous distraire. Dès le samedi le traditionnel concours de pétanque suivi de l'entrecôte frites en musique. Les animations du dimanche ne sont pas encore toutes figées la venu d'une banda assurera une ambiance festive jusqu'au feu d'artifice.

Repas "Cochon à la Broche" le 29/09/2018

Marché de Noël nocturne le 14/12/2018



Le comité des fêtes tient à remercier la municipalité pour la mise à disposition des salles et matériel divers, les bénévoles et l'ensemble des personnes qui viennent nous donner un coup de main ponctuel lors des manifestations tels que la randonnée, les repas « cochon à la broche » & « Entrecôte frites ».

Nous tenons à remercier les artisans de la commune qui chaque année participent au financement de la Fête.

Vous pouvez nous suivre via notre page ainsi que notre Compte Facebook : « Comité des fêtes de St Laurent les Eglises » & « Fêtes St-Laurent Les-Eglises ».

Si vous désirez rejoindre notre équipe n'hésitez pas à nous contacter toutes les bonnes volontés sont les bien-venues.

Les enfants d'Abord

L'association "Les Enfants d'Abord" (école primaire de Saint-Laurent-les -Eglises) organise des manifestations tout au long de l'année scolaire au bénéfice des élèves.

Elle travaille en coopération avec l'équipe enseignante que nous tenons à remercier pour sa forte implication cette année.

Les fonds collectés permettent : d'aider au financement des sorties scolaires (transports, entrée aux spectacles, séjours avec nuitées), d'offrir un cadeau de Noël à chaque élève, d'acheter du matériel pour les enfants

En 2017-2018, les animations organisées et à venir : loto des écoles / marché de Noël (jus de pomme, crêpes ...) / goûter de Noël /soirée Zumba / marché aux fleurs (vente de fleurs et de plants de légumes) / confection de boîtes vide poches pour chaque classe / repas grillades pour la fête de l'école.

Nous tenons à témoigner notre gratitude à l'ARAI de Saint-Laurent-les Eglises qui depuis de nombreuses années nous soutient en offrant le goûter de Noël à tous les élèves de l'école ainsi qu'un petit sachet de gourmandises.

Le bureau est constitué de : Christophe LECARDEUR (Président) / Dominique TROLIO (Vice-Présidente) / Elodie DEILLE (Secrétaire) / Christelle CELERIER (Secrétaire Adjointe) / Jean-François CHILLOU (Trésorier) / Christelle GAREAU (Trésorière Adjointe) ainsi que de plusieurs bénévoles.

Nous appelons toute personne de bonne volonté à nous soutenir, voire à nous rejoindre, pour permettre à nos actions de se poursuivre au bénéfice des enfants. Merci pour eux.

Protégeons Walmath



Située sur la commune de Saint-Laurent-les-Eglises, le fief du « Sirieux » comportait, en 1791, trois domaines, trois borderages, chapelle, deux maisons de maître et autres ; sieur Bernard RABY vend ce bien pour 50 000 livres à Guillaume DE LEOBARDY, de la Jonchère.

En 1858, ce domaine, redénommé « Valmte » est vendu par les héritiers DE LEOBARDY à Monsieur Jean-Baptiste, Java MIGNON.

Monsieur MIGNON, natif de Limoges, devenu ingénieur des Arts et Métiers d'Angers, ainsi qu'administrateur des fonderies du Val d'Osne, est très créatif et dépose une centaine de brevets divers concernant la métallurgie (exemple : les plaques tournantes du chemin de fer, la morgue de Paris, et le pneumatique ou « petit bleu » en 1866).

Après la création du parc orné de statues du Val d'Osne, Monsieur MIGNON fait construire le magnifique château, muni des derniers perfectionnements du confort.

Autour du château, glacière, étang avec pont de pierre, serres, grange, jardins, terres de cultures diverses occupent deux cents personnes.

La famille conserve la propriété jusqu'après la seconde guerre. Et le château connaîtra plusieurs propriétaires, qui ne le mettent pas en valeur. S'y ajoutent usure du temps et vandalisme.

En 1994, enfin, le château de Valmte est acquis par la famille DUCHAMBON passionnée de patrimoine, qui, après d'énormes travaux de restauration, peut nous offrir aujourd'hui la splendeur d'antan retrouvée.

Une association a été créée en juillet 2016 loi 1901, elle a pour but de faire connaître et d'étendre la renommée du CHATEAU DE WALMATH auprès d'un large public.

Elle développera des projets culturels et artistiques dans l'enceinte du Château et organisera des manifestations pour valoriser le patrimoine.

L'association recherche des membres pour aider lors des différentes manifestations, la cotisation annuelle est de 25€.

- *Manifestations à venir*

(En plus de celles déjà citées par les associations)

Concert de guitare classique

1^{er} août 2018 en l'église de St Laurent Les Eglises.

Enduro Kid / Endurance motos et quads comptant pour le Championnat de ligue du Limousin

Les 22 et 23 septembre 2018 sur le site du Chambon.

Le samedi, enduro Kid sur les communes de St Laurent les Eglises et des Billanges et le dimanche, Championnat de ligue du Limousin au Chambon.

Journées du patrimoine

Les 15 et 16 septembre 2018 (Château de Walmath).

- *Les manifestations citées ci-dessus sont celles qui ont été portées à notre connaissance lors de cette publication.*



• Les entreprises, commerçants et artisans de la commune

	Activité	Adresse	Contact
AGREGAT CONSEIL HERMENT Patrick	Ingénierie, études techniques	Route du Chambon Le Chambon	06 37 25 91 44
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	1 rue des Mésanges Le Bourg	05 55 42 46 53
BATI MIKA	Maçonnerie Rénovation ou neuf	3 rue du Meunier Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
BRASSERIE BRÂM	Production et vente de bières artisanales et originales	13 route du Chambon Le Chambon	06 82 63 53 10 Pierre 06 88 79 19 31 Aurélien bram@ntymail.com www.brasseriebram.org
BROCHET Céline et Vincent L'Univers dom et com	Bien être et technologie	7 rue du Feuillardier Bussin	06 72 11 50 07 06 07 25 29 37
BROUSSAIL Xavier	Exploitation forestière-bois de chauffage	8 route de la Fosse aux Bœufs La Fosse aux Bœufs	06 24 38 33 07
CAMPING "AU PONT DU DOGNON" GAILLARD Fabien	Centre touristique : Camping	22 route du Pont du Dognon Le Reisseix	06 75 73 25 30 05 55 56 57 25 www.campingpontdudognon.jimdo.com
CONFORT ET SERVICE 87 TROLIO Mathieu	Electricité, Plomberie, Chauffage	3 route de la Jonchère Le Bourg	06 86 41 20 19
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	11 route des Brutines Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 87 58 87 10 bigoudi@bigoudi.fr
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	6 rue des Iris Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Restaurant Espace vert - Blanchisserie Nettoyage de locaux - Repassage	24 route du Pont du Dognon 6 route de Lascaux - Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 east0356@orange.fr
ECUREUIL ELAG Sulpis François	Elagage et abattage	4 rue des Tilleuls Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 sulpis.francois87@hotmail.fr
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	15 route de la Jonchère Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 patrick.fauchere@wanadoo.fr
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	2 impasse du Puisatier La Forêt	05 55 36 60 46
GONCALVES Isabelle	Location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes	1 route des Bourneix Le Grand Chavanat	06 75 03 64 51
GUERY Roselyne	Infirmière	5 rue des Pinsons Lascaux	05 55 56 35 48
GUYENNE Roseline	Rénovation de chaises ou de fauteuils Tapisserie d'ameublement	11 rue des Fauvettes Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Agent immobilier Location de chambres d'hôtes et salles de réunion ou mariage	37 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27 www.chateau-de-walmath.abcsalles.com

La Vieille Branche	Elagage et abattage	15 rue des Tilleuls Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent	Arboriculture et Producteur de fruits	8 route du Pont du Dognon Le Bourg	05 55 32 73 60
L'Héritage du Passé Marie-Hélène DE CARVALAUD	Magasin brocante Ouvert 7/7 jours ----- Location de meublé de tourisme	8 route d'Auziat Auziat	06 80 28 07 90
LJL HEILI Laurent	Peintures décoration intérieure	6 route de la Jonchère Le Bourg	09 65 11 21 15
LEGRAND LILAS	Coordinatrice en prévention des risques professionnels et en protection de l'environnement.	6 rue des Tilleuls Traspont	06 73 50 04 90 <i>lilartemes@gmail.com</i>
LORIENT Aurélien	Travaux de charpente	20 route de Bussin Bussin	06 88 79 19 31
LOUGABAT Maçon Lourenço Gabriel	Tous Travaux Neuf et Rénovations	3 route de Noueix Noueix	05 55 36 05 72 06 17 57 42 04 <i>www.maconnerielougabat-87.com</i>
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	13 route de Bussin Bussin	05 55 39 80 05
MASSELIN Stéphane	Plomberie Sanitaire	1 rue des Bergeronnettes Le Bourg	07 89 77 66 11
NIKO Cuisines et bains	Vente et pose de cuisines et salles de bain Electricité, plomberie, carrelage, placoplâtre...	18 route de Traspont Les Landes	06 33 14 36 50 <i>nicolas.komorski@orange.fr</i> FAX 05 55 63 60 34
POIRIER Vincent	Paysagiste	1 impasse de la Mordorée Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	26 route de Traspont Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 <i>www.reparstores.com</i> <i>loic.beherec@reparstores.com</i>
RIBIERE Philippe	Peinture-Revêtement	4 route des Bourneix Chavanat	05 55 39 88 85
ROCHE Marie-Thérèse	Location de meublé de tourisme	12 route de Noueix Noueix	06 15 91 61 37 05 55 79 72 63
SARL CHEZ VICTOR BARRETAUD Jeanine	Location de meublé de tourisme	1 impasse du Tuillier Les Champs	05 55 78 17 92 06 83 29 38 43
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	2 route d'Auziat Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 25 71 06 56 <i>bellebibie@hotmail.com</i>
MA TOUCHE BIEN ETRE BALDUYCK Aurélie	Consultante Feng Shui Tibétain Soins Energétiques	5 rue des Chataigniers Traspont	06 38 93 76 21 <i>aurelie.balduck@gmail.com</i>
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	6 rue des coquelicots Auziat	06 71 94 66 17 <i>jerome.viley@laposte.net</i>

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.

- *Distributeur de pain*

A compter du 09 juillet 2018, un distributeur automatique de pain (baguettes tradition) sera en service devant la salle Multi-service. Cet appareil sera équipé d'un monnayeur rendant la monnaie.

Il sera installé et géré par M. ROUX, boulanger basé sur la commune de Sauviat-sur-Vige (11 place du 11 Novembre, 05 55 75 33 87).



Commémoration du 8 Mai
Le 08/05/2017



Gouter des aînés le 17/12/2017 à la salle Multi-service

Informations Pratiques

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

ANGLARD Julia	24 - 02 - 2017
CHEZE Antonin	20 - 05 - 2017
CHOPINAUD Léony	10 - 08 - 2017
GAILLARD Charlie Gaëtan Gabriel	15 - 02 - 2017
LACHENY Garance Mélanie	04 - 05 - 2017
LACHENY Jean Antoine	04 - 05 - 2017
SULPIS Malia Josiane Monique	20 - 11 - 2017
THEVENET MASSUS Olympe	31 - 03 - 2017

MARIAGES (célébrés sur la commune)

BREUIL Laura Marie Emilie et BOURRET Michaël	27 - 05 - 2017
MOLIN Laure et DUFFAU Benjamin	05 - 08 - 2017

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Nombre de PACS : 1

DECES

SERIN Pierre	10 - 01 - 2017
FOLTZER Michelle, née BROUSSAUD	01 - 02 - 2017
SAUTOUR André Paul	28 - 05 - 2017
BAUMARD Mikaël Jean-Claude Henri	07 - 06 - 2017
SAVARY Marie-José, née THETIER	15 - 08 - 2017
SIMONET Pierre Marius	11 - 10 - 2017
DROUET André Jean	04 - 11 - 2017



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, jeudi et vendredi

=> 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Mardi, mercredi et samedi

=> 8h30 à 12h00

Le mardi et le mercredi de 14h00 à 17h00 un accueil téléphonique est assuré.

Tel : 05 55 56 56 13

Mail : mairie@saintlaurentlesegleses.fr

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux.

Ouverture tous les matins de 8h30 à 11h45.

Permanence des élus

Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjointes tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, avec ou sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjointes se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faut donc appeler directement les numéros habituels :

Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15

N° Urgence Européen Unique : 112

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PARES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

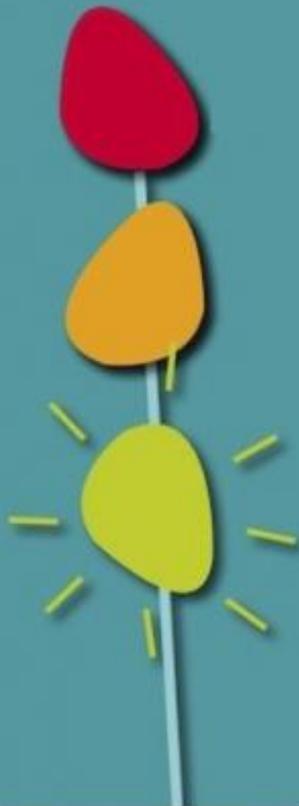
Maire : Gérard ROUMILHAC
Adjoint 1 : Claudine ROUX
Adjoint 2 : Frédéric STOEBNER
Adjoint 3 : Stéphane TALABOT
Adjoint 4 : Jacqueline CHAPUT



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



En route pour
la sécurité



Animations
Prévention
Sécurité

mercredi 27 juin 2018
14h30 à la Salle Multi-Services
Saint-Laurent les Églises

SAINT-LAURENT-LES-ÉGLISES

HOMMAGE À NOS « POILUS » 1914 - 1918



EXPOSITION

Du 11 Novembre au 17 Novembre 2018

9h - 12h et 14h - 17h

Salle du Conseil - Mairie Saint-Laurent-les-Églises

Entrée libre